



SEANCE DU 9 MARS 2020

MH/CJ n° 2020/10

Objet de la délibération :

**AFFECTATION PROVISoire
 DES RESULTATS 2019**

BUDGET PRAIRIALES

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : **29**

Présents : **19**

Pouvoir : **01**

Votants : **20**

Date de la convocation :
 3/03/2020

L'an deux mille vingt, le 09 mars à 20h30, les membres du Conseil municipal de la ville d'EPERNON se sont réunis, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur BELHOMME François.

Etaient présents : BELHOMME François, DAVID Guy, BONVIN Béatrice, BOMMER Danièle, MATHIAU Jacques, QUAGLIARELLA Lydie, MARCHAND Jean-Paul, GAUTIER Martine, DUCOUTUMANY Franck, RAMOND Françoise, JOSEPH Jean, BASSEZ Rosane, BEULE Simone, POISSONNIER Philippe, ROYNEL Eric, BLANCHARD Flavien, BROUSSEAU Claudine, BREVIER Chantal, LARCHER Annick.

Excusés : GUITARD Régine, pouvoir à Guy DAVID

Absents : CASANOVA Paulette, PHILIPPE Didier, CHERGUI Cendrine, BEAUFORT Arnaud, MARCHAND Isabelle, ESTAMPE Bruno, VAN CAPPEL Nathalie, HAMARD Roland, METRAL-CHARVET Denis.

Secrétaire de séance : B. BONVIN

Sur proposition de Danièle BOMMER, Adjointe aux finances,

Conformément à l'article L.2311.5 du Code Général des Collectivités Territoriales autorisant la reprise définitive de l'exercice N-1,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 4,

Vu la balance des comptes 2019,

Considérant que la commission des finances s'est réunie le 25/02/2019,

**REPRISE DES RESULTATS PROVISoire DE L'ANNEE 2019 ET PREVISION D'AFFECTATION
 AU BUDGET PRIMITIF 2020**

RESULTAT DE L'EXERCICE 2019	Dépenses	Recettes	Résultat de l'exercice
Investissement	24 322,75 €	24 743,15 €	420,40 €
Fonctionnement	714 946,21 €	714 946,21 €	0,00 €
Totaux	739 268,96 €	739 689,36 €	420,40 €

RESULTAT DE CLOTURE FIN 2018	Résultat cumulé	1068 : part investissement	résultat de l'exercice	résultat 2019
Investissement	54 957,59 €	0,00 €	420,40 €	55 377,99 €
Fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Totaux	54 957,59 €	0,00 €	420,40 €	55 377,99 €

Restes à réaliser en investissement

-Dépenses	22 408,51 €
-Recettes	0,00 €
RESULTAT	-22 408,51 €



2020-62

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A la majorité des membres présents et représentés,

Décide d'accepter la reprise provisoire des résultats 2019.

Décide d'inscrire et affecter au budget primitif 2020 les résultats de l'exercice 2019 des sections de fonctionnement et d'investissement, comme suit :

AFFECTATION PROVISOIRE DU RESULTAT :

001 Excédent d'investissement

55 377,99 €



Fait et délibéré à Epernon, le 9 mars 2020

Le Maire,

F. BELHOMME

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-212801401-20200309-D2020_03_10-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/03/2020

Publication **Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.**

Pour l'autorité compétente par délégation

